

MÉTADONNÉES - Aires de protection des prélèvements municipaux d'eau potable

Historique

Version	Description	Producteur	Date
1.0	Version initiale de la base de données « Aires de protection des prélèvements municipaux d'eau potable ». Les versions initiales des services web ne contiennent pas les aires de protection des prélèvements d'eau de surface.	Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface	Janvier 2025
1.1	Mise à jour des services web pour intégrer les aires de protection des prélèvements d'eau de surface.	Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface	Avril 2025

Description

Ces couches thématiques présentent la localisation des aires de protection des sites de prélèvement d'eau de catégorie 1 tels que définis à l'article 51 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

Pour les prélèvements d'eau souterraine, les aires de protection et leurs niveaux de vulnérabilité sont déterminés selon les exigences des articles 53, 54, 57 et 65 du RPEP.

Les aires de protection des prélèvements d'eau de surface sont déterminées selon les exigences des articles 70, 72 et 74 du RPEP. Les services web contiennent uniquement les aires de protection immédiate et intermédiaire des prélèvements d'eau de surface. Les limites des aires de protection éloignée sont uniquement accessibles à partir de la base de données.

Les aires de protection et les niveaux de vulnérabilité ont été compilés par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la base des rapports d'analyse de vulnérabilité qui ont été produits par les municipalités en vertu des articles 68 et 75 du RPEP. Selon le responsable, les rapports d'analyse de vulnérabilité ont été produits par des professionnels, des représentants d'organisme de bassins versants (OBV) ou des mandataires des tables de concertation régionale (TCR).

Données

Source : Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface de la Direction générale des politiques de l'eau, Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Projection cartographique : Sphérique de Mercator (Google Mercator, Web Mercator et Pseudo-Mercator)

Système de coordonnées géographiques : WGS84 (World Geodetic System 1984)

Structure des données : Vectorielle

Géométrie : Polygone

Étendue géographique : Le Québec

Fréquence de mise à jour

Quinquennale ou selon les besoins.

Échelles d'affichage

Les couches de la thématique sont visibles à toutes les échelles.

Mise en garde

Les données n'ont aucune valeur légale. Cette couche est présentée à titre indicatif et ne peut prétendre être exhaustive et à jour. Ainsi, il est possible que certaines aires de protection soient manquantes ou désuètes. Pour toute question concernant l'application réglementaire ou pour tout renseignement sur toute autre activité nécessitant de connaître les limites des aires de protection effective ou les niveaux de vulnérabilité, il importe de vérifier leur existence et leur localisation auprès du responsable du prélèvement d'eau.

Le Ministère se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Toute erreur ou omission ne peut être imputée au Ministère, ses partenaires ou mandataires. En aucun cas, le Ministère ne peut être tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de ces données cartographiques. Le Ministère n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, quant au bon fonctionnement, à l'exactitude et de la disponibilité des informations qu'il contient.

Informations descriptives

Les champs en caractère soulignés s'appliquent uniquement aux données des prélèvements d'eau souterraine.

Description des champs :

- **Identifiant unique** [OBJECTID] : Identifiant numérique unique.
- **Géométrie** [SHAPE] : Type de géométrie des entités géographiques (polygone).
- **Nom de l'intervenant** [Nom_Intervenant] : Nom de la municipalité responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1.
- **Type de prélèvement** [Type_P] : Provenance de l'eau (souterraine ou surface).
- **Numéro de l'installation de production** [NumIProd] : Numéro unique attribué à chaque lieu d'intervention du système d'aide à la gestion des opérations (SAGO), généré automatiquement par le système au moment de la création du lieu.
- **Nom de l'installation de production** [NomIProd] : Nom usuel du lieu d'intervention SAGO associée à l'installation de production d'eau potable.
- **Numéro du site de prélèvement** [Num_SP] : Numéro de la composante SAGO associée au site de prélèvement d'eau.
- **Nom du site de prélèvement** [Nom_SP] : Nom usuel de la composante SAGO associé au site de prélèvement d'eau.
- **Numéro du site et nom de l'aire** [Num_SP_Nom_AP] : Concaténation du numéro du site de prélèvement et du nom de l'aire de protection. Cet attribut permet de différencier les entités dans la fenêtre d'information.
- **Nom de l'aire de protection** [Nom_AP] : Nom de l'aire de protection.
- **Valeur de l'indice DRASTIC inférieur** [Drastic_inf] : Indice inférieur de vulnérabilité des eaux souterraines évalué par la méthode DRASTIC (Aller et al. 1987, rapport no EPA-600/2-87-035) (si applicable).

- **Valeur de l'indice DRASTIC supérieur** [Drastic_sup] : Indice supérieur de vulnérabilité des eaux souterraines évalué par la méthode DRASTIC (Aller et al. 1987, rapport no EPA-600/2-87-035) (si applicable).
- **Niveau de vulnérabilité** [Indice_vulnerabilite] : Évaluation qualitative de l'indice de vulnérabilité DRASTIC (si applicable). Les valeurs possibles sont : Faible, Moyen, Élevé.
- **Date du rapport** [Date_rapport] : Date de production du rapport d'analyse de vulnérabilité.
- **Superficie (m²)** [Shape_Area] : Superficie en mètres carrés de l'aire de protection.

Toute demande pour obtenir des renseignements relatifs à ces données doit être adressée directement à ppasep@environnement.gouv.qc.ca.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Direction générale des politiques de l'eau